



# Règlement intérieur

2020/2021

## Généralités

*L'École Créative* est un établissement, privé, hors contrat, créé au sein de la structure juridique *Créative*, association loi 1901.

*Créative* est une association d'intérêt général, créée en 2017 qui a pour but :

- de gérer une ou plusieurs école(s) et/ou structure(s) d'accueil de la petite enfance, une garderie périscolaire;
- de proposer des ateliers en dehors du temps scolaire ;
- de gérer un ou plusieurs organisme(s) de formation sur les thèmes de la communication, de l'éducation, de parentalité et de la pédagogie ;
- d'organiser des rencontres, des ateliers ou des stages sur les thèmes de la parentalité, de la communication, de l'éducation et de la pédagogie ;

Toutes ces activités se doivent d'être respectueuses de l'Homme et de son environnement.

Elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et apolitique.

En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent.

Elle replace l'Humain et la Nature au cœur des préoccupations.

Les fondatrices en sont Camille Rodriguez, Charlène Froment et Christelle Fernandez.

## Inscriptions

Nous accordons une importance particulière à la cohésion éducative entre l'école et la maison pour le bien-être de l'enfant. Ces deux parties s'assureront donc d'être bien informées sur leur vision respective en termes de fonctionnement et de valeurs.

Pour que des repères soient bien posés, *L'École Créative* a défini un projet pédagogique détaillé ainsi que ce présent règlement dont vous affirmez avoir pris connaissance.

De son côté, *L'École Créative* proposera, dès que possible, à tarif préférentiel pour les parents, des soirées ou des journées d'information afin de nourrir les échanges et la dynamique créée par l'école.

Les thèmes abordés pourront être variés (ateliers de communication parents/ enfants, informations



[contact@ecolecreative.fr](mailto:contact@ecolecreative.fr)

Tel : 06.33.80.22.93

Site : [www.ecolecreative.fr](http://www.ecolecreative.fr)

sur les pédagogies alternatives, accompagnement des émotions de l'enfant, thèmes autour de la parentalité, etc....)

Dans le but de favoriser une bonne compréhension et une inscription dans les meilleures conditions, nous proposons un entretien de préinscription, suivi d'un temps de réflexion.

Au terme de celui-ci, si parents et équipe pédagogique sont en accord, nous procéderons à l'entretien d'inscription.

Si les effectifs sont complets, nous vous proposerons la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente.

### **Période d'essai**

Cette période d'accueil concret permet à l'enfant, ses parents et à l'équipe pédagogique de vérifier que *l'Ecole Créative* est bien un lieu dans lequel l'enfant concerné aura la possibilité de s'épanouir. La période d'essai est de 1 mois.

### **Cadre de fonctionnement**

#### **- L'équipe pédagogique**

Assure la direction de l'école, l'accompagnement pédagogique et éducatif des enfants sur le temps scolaire. Elle s'implique dans une démarche de co-éducation avec les parents de l'enfant concerné. Avec l'appui de la commission éducative, elle est garante des décisions finales en ce qui concerne le fonctionnement, la vie du groupe d'enfants et la pédagogie à l'école. L'avis des parents peut être sollicité.

Rappel : le comité de pilotage (conseil d'administration) prend toutes les décisions concernant la vie de l'association.

#### **- La part parents**

Pour que *l'Ecole Créative* puisse continuer à proposer des frais de scolarité inférieurs au coût réel d'une scolarité dans un établissement privé hors contrat ne bénéficiant à ce jour d'aucune aide financière des collectivités locales ou territoriales, il est nécessaire que chaque famille participe activement à la vie de l'école. Ce fonctionnement permet d'éviter d'avoir recours régulièrement à des prestataires extérieurs dont le coût se répercuterait inévitablement sur les écolages.

**L'organisation est régulée par le cercle de contribution auquel tous les parents sont invités à prendre part.**

La part parent consiste à l'entretien de l'école (ménage, bricolage, tonte...) à la permanence de la garderie ou bien à la réalisation d'ateliers les après- midi.

En cas de séparation des parents, chaque parent s'engage à effectuer sa moitié.

La pérennité de l'école est impossible en l'absence de confiance, de communication directe, de cohérence, d'investissement mutuel des deux parties (parents et équipe pédagogique).



[contact@ecolecreative.fr](mailto:contact@ecolecreative.fr)

Tel : 06.33.80.22.93

Site : [www.ecolecreative.fr](http://www.ecolecreative.fr)

## Engagement moral

Une fois la période d'essai validée, pour la stabilité de l'enfant et du groupe, votre enfant est admis pour une année scolaire complète. Si un évènement ou une difficulté majeure nécessite un départ en cours d'année, il vous est demandé un préavis de deux mois.

Les conditions financières sont précisées dans le règlement financier.

En cas d'absence, quelque soit le motif, nous vous demandons de nous prévenir au plus tôt.

## Horaires et vacances

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h45 à 16h30.

Un accueil échelonné est prévu dans la cour de l'école de 8h45 à 9h05.

Suite à cela, le portail de l'école sera fermé et les enfants entreront dans la salle afin de favoriser une mise en activité collective dès 9h15.

Les sorties du midi: 12h ou 13h (après le repas).

La sortie du soir se fera **obligatoirement** à 16h30 sauf si l'enfant reste à la garderie.

Par respect pour les enfants et l'équipe pédagogique, nous vous demandons de respecter les horaires d'arrivée et de sortie. Si retard, merci de faire preuve de discrétion en déposant les affaires de votre enfant sans interrompre le travail en cours (donner vos informations par écrit sur le cahier de liaison collectif situé sur le meuble des casiers de l'entrée).

Les échanges et discussions entre parents sont invités plutôt en dehors de l'enceinte de l'école pour éviter de retarder le début de la journée.

Les périodes de vacances sont celles de la zone C (Académie de Toulouse).

## Repas

Les repas sont pris à partir de 12h00, sous forme de lunch box, à l'intérieur ou à l'extérieur dès que le temps le permet.

Chaque jour, *L'Ecole Créative* demande aux parents :

- d'élaborer un panier repas pour leur enfant (suivant le mode de préparation décrit ci-après).
- d'amener un fruit ou un encas pour une collation durant la matinée.

Ainsi, nous pourrions facilement respecter les régimes alimentaires et préférences de chaque enfant, réduire les déchets alimentaires et diminuer les coûts de scolarité.

Mode de préparation du repas : cuisiner au plus tôt la veille au soir en respectant les règles d'hygiène de base et conserver au froid entre 0 et 3°C maximum.

Le repas doit être amené à l'école dans un sac isotherme au nom de l'enfant avec **obligatoirement** une plaque eutectique (bloc de froid).

Le tout est remis par les parents à un membre de l'équipe pédagogique qui le déposera en suivant dans le réfrigérateur prévu à cet effet.

Les repas sont réchauffés au four.



[contact@ecolecreative.fr](mailto:contact@ecolecreative.fr)

Tel : 06.33.80.22.93

Site : [www.ecolecreative.fr](http://www.ecolecreative.fr)

## **Goûter**

Les goûters sont pris à partir de 15h45 et fournis par les parents dans une boîte au nom de l'enfant. Celle-ci est déposée le matin dans la caisse accueillant les goûters.

## **Garderie**

La garderie est proposée de 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h.

## **Communication avec les familles**

Nous souhaitons que la période d'entrée et de sortie des enfants se fasse dans de bonnes conditions en termes de transition entre les enfants et leurs parents. C'est pourquoi, les échanges entre les adultes doivent être brefs et se limiter à des informations utiles concernant l'accueil ou la sortie de l'enfant pour sa journée.

Cependant, les parents, ainsi que l'équipe pédagogique, peuvent demander à tout moment un rendez-vous par mail (uniquement consultés en semaine). Celui-ci se fera entre 17h et 18h30.

Le numéro d'un téléphone dédié à l'école vous sera communiqué. Les messages seront consultés hors weekend. Dans le cadre du projet éducatif personnalisé, nous nous rencontrerons en entretien au moins une fois dans l'année, plus si besoin, en plus des entretiens d'inscription (si nouvelle arrivée.)

Pour tout questionnement, incompréhension ou proposition nous vous invitons à en faire part à l'équipe pédagogique le plus rapidement possible par mail ou par l'intermédiaire des délégués des parents.

## **Information sur la pratique du yoga à l'école**

Chers parents, le yoga est une discipline laïque, praticable par n'importe quel individu de n'importe quelle confession.

Les outils utilisés à l'école venant de cette discipline respectent les croyances personnelles de chacun et n'en n'imposent aucune autre.

Cette pratique proposée vise la détente, la connaissance de soi, le soutien à la concentration, la gestion du stress, le développement du vivre ensemble et le renforcement des apprentissages. L'appellation des postures en langue sanscrite entre dans l'objectif d'ouverture culturelle sur le monde et sur les langues étrangères. L'utilisation du son du bol tibétain a pour seul but la musicalité procurée par cet instrument.

Aucun attachement ou prière à une divinité ne seront présents au sein de l'école.

## **Mini Ferme**

La présence d'animaux (poules et un chien) sur le lieu même de l'école est à prendre en considération. L'équipe pédagogique accordera une vigilance toute particulière afin d'assurer la cohabitation et le bien être de tous (enfants et animaux)

Les propriétaires ne pourront être tenus responsables d'évènements indésirables.

## **Santé, maladie, accident**

A noter que contrairement aux établissements publics, notre établissement ne propose pas de service de médecine scolaire. Visite de la PMI (en PS et GS).



[contact@ecolecreative.fr](mailto:contact@ecolecreative.fr)

Tel : 06.33.80.22.93

Site : [www.ecolecreative.fr](http://www.ecolecreative.fr)

Cependant, nous vous invitons à veiller au suivi médical et aux examens des 6 et 9 ans, surtout concernant le dépistage précoce d'éventuels troubles pouvant perturber l'apprentissage.

C'est pourquoi, nous vous recommandons de faire pratiquer ce suivi par votre médecin traitant.

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.

Nous pouvons donner un médicament à l'enfant que sur demande écrite des parents et avec une ordonnance du médecin prescripteur.

Tout enfant blessé légèrement sera soigné à l'école.

En cas d'urgence médicale ou d'accident grave survenu à l'enfant, la famille sera avisée par les moyens les plus rapides et l'enfant sera transporté vers le service d'urgence par les pompiers (SAMU).

La fiche sanitaire doit être complétée, signée et remise à l'inscription.

### **Sécurité**

Les parents doivent souscrire à une assurance "responsabilité civile / scolarité" pour l'enfant scolarisé et fournir un duplicata de la police d'assurance à l'inscription.

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école.

Le stationnement aux abords de l'école doit veiller à la libre circulation du voisinage, ceci en toute sécurité.

### **Respect des lieux et de la vie en groupe**

La liberté de l'enfant et le respect de ses rythmes d'apprentissage sont au cœur de nos préoccupations.

En groupe, pour préserver cette approche, il est important qu'un cadre et des repères soient posés et expliqués aux enfants pour le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Pour cela, des règles simples sont établies et rappelées aux enfants quand il y a lieu.

Celles-ci figurent dans la charte de l'école. Cette charte est possiblement évolutive.

En cas de perturbations graves et durables de la vie de l'école par le comportement d'un enfant, nous serons en droit de remettre en question sa présence dans cette école, son comportement pouvant être une manifestation d'une inadaptation trop importante à la proposition de notre structure.

Après concertation et recherche de solutions dans le respect de chacun avec les parents de l'enfant concerné et la mise en place d'une commission éducative, nous serons à même d'envisager un aménagement d'horaire ou de mettre un terme à l'accueil de l'enfant si les solutions mises en place restent infructueuses.

### **Sorties**

Les parents autorisent l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant sur les heures de classe en dehors de l'enceinte de l'école.

Les parents peuvent être sollicités, pendant les heures où l'enfant est sous la responsabilité de l'équipe éducative, pour le conduire dans un lieu déterminé par l'activité prévue dans la limite des disponibilités de chacun.

**Ce document est à conserver soigneusement.**



[contact@ecolecreative.fr](mailto:contact@ecolecreative.fr)

Tel : 06.33.80.22.93

Site : [www.ecolecreative.fr](http://www.ecolecreative.fr)